

14.09.2009 – 08:28 Uhr

## comparis.ch : analyse des franchises à option - Franchise à 2500 CHF : le meilleur choix pour le plus grand nombre

Zürich (ots) -

Remarque : le tableau «répartition des franchises optimisées pour 2009 et 2010» peut être téléchargé en format pdf sur [www.presseportal.ch/fr/pm/100003671](http://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671).

Les franchises à option vont être profondément remaniées : la semaine dernière, le Conseil National a décidé que les assurés ayant une franchise à option ne pourraient désormais plus changer de caisse que tous les trois ans, et ceci alors que le Conseil Fédéral avait déjà réduit les rabais associés aux franchises auparavant. Du fait de cet abaissement des rabais, les assurés ayant une franchise à option subiront donc une hausse supérieure à la moyenne. Par ailleurs, la franchise à 2 500 francs représentera désormais le meilleur choix pour la plus grande partie des assurés.

La semaine dernière, le Conseil National a décidé que désormais les assurés ayant une franchise à option ne pourraient plus changer de franchise et de caisse maladie que tous les trois ans. Dès lors, si le Conseil des Etats ne revient pas sur cette décision pendant sa session d'hiver, tous les assurés ayant une franchise élevée devront subir à l'avenir cette restriction de liberté considérable. Ce ne serait toutefois pas la première détérioration du système des franchises à option : le rabais maximal accordé aux assurés ayant une franchise à option doit être abaissé dès l'année à venir. Pour ces assurés-là, cela signifie d'une part que leurs primes augmenteront plus que la moyenne, et d'autre part que beaucoup d'entre eux devront changer de franchise s'ils veulent toujours l'optimiser(1). C'est ce que montre une analyse de comparis.ch, le comparateur sur internet.

Il y a un an déjà, comparis.ch avait déjà calculé sur la base des résultats d'une étude représentative quelle franchise représentait le meilleur choix et pour quelle part de la population. L'actualisation de ces données couplée aux primes provisoires 2010(2) montre à présent que la franchise optimisée a changé pour beaucoup d'assurés. Ainsi, pour l'année à venir, la franchise à 2 500 francs représentera le meilleur choix pour 58 % des assurés (contre 39 % l'an dernier). En revanche, les franchises à 2 000 et à 1 500 francs vont considérablement perdre de leur intérêt (cf. tableau).

Le fait que la franchise à 2 500 francs va représenter le meilleur choix pour un grand nombre d'assurés n'est pas dénué de conséquences : les assurés concernés devront courir un risque plus élevé s'ils veulent optimiser leur franchise à l'avenir ; c'est à dire accepter de participer davantage à leurs dépenses de santé s'ils tombent malades. « Ce sont surtout les jeunes familles avec enfants que cette évolution touchera durement, celles dont justement le budget ne laisse pas souvent une grande marge de manoeuvre pour les dépenses exceptionnelles » analyse Richard Eisler, P.D.G. de comparis.ch. « Si en plus, on introduit les contrats sur trois ans obligatoires pour les franchises à option, le risque encouru par les assurés deviendra alors impossible à prévoir » continue R. Eisler.

(1) comparis.ch considère qu'une franchise est optimale dès lors qu'elle permet à l'assuré de payer moins pour sa santé (sous forme de rabais sur ses primes) mais chaque franc de rabais doit venir compenser chaque franc de surcoût potentiel (sous forme d'élévation de sa participation potentielle à ses dépenses de santé), le tout en tenant compte de ses dépenses de santé annuelles. Description complète de la notion de franchise optimisée : [www.comparis.ch/krankenkassen/info/Referate/Referat%20Franchise.pdf](http://www.comparis.ch/krankenkassen/info/Referate/Referat%20Franchise.pdf)

(2) Bases : primes 2010 provisoires pour environ 70 % des assurés

Contact:

Richard Eisler, P.D.G.

Téléphone : 044 360 34 00

Courriel : [media@comparis.ch](mailto:media@comparis.ch)

[www.comparis.ch](http://www.comparis.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100589778> abgerufen werden.